

Il y a une autre déclaration que je voudrais citer avant de conclure mes remarques. Elle a été faite devant le comité par le secrétaire de la Fédération canadienne de l'agriculture. Elle se trouve à la page 37 du fascicule n° 54. Il a déclaré ce qui suit:

Monsieur le président, notre exposé a laissé de côté la procédure législative dans ses nuances, car nous pensions que c'est vous qui vous en occupez, mais en ce qui concerne le fond du bill, nous sommes convaincus qu'il a besoin d'une modification, et qu'il n'est pas très satisfaisant de se trouver dans cette situation dans laquelle on risque un paiement retardé de cette somme très nécessaire de \$100 millions si cette modification nécessaire demande ces divisions, si c'est l'unique manière de l'obtenir, nous sommes d'accord. Il vaudrait mieux de modifier le bill de fond en comble et de le faire tout de suite. Une autre manière de le faire ce serait d'accepter notre proposition de modification du bill entier, évidemment.

Il ajoute ensuite que c'est un bill très compliqué auquel il faut consacrer beaucoup de temps. Je ne cherche aucunement à excuser la longueur du débat à la Chambre sur ce vaste projet de loi. Il est regrettable que le ministre ne l'ait pas présenté plus tôt, afin de le faire adopter en juin dernier. Pour une raison que lui-même et le gouvernement seuls connaissent, il a formulé une proposition en ce sens aux Canadiens le 20 octobre 1970, mais il a retardé sa présentation à la Chambre jusqu'au 3 avril 1971. Il est regrettable qu'il y ait eu un tel délai.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—La Fonction publique—L'application du principe des différences de traitement; le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—Affaires extérieures—La visite de M. Kossyguine—Le droit des citoyens soviétiques à l'émigration.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT INFÉRIEURES À LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre reprend l'étude du bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des motions n°s 1 et 2 de M. Gleave (p. 7251).

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Sauf erreur, peu de temps avant la mise aux voix sur la motion d'ajournement inscrite au nom du député de York-Sud (M. Lewis), le ministre chargé de la Commission du blé a laissé entendre que pour une raison non précisée, je suis responsable de la mise en discussion

[M. Horner.]

du projet de loi aujourd'hui. Le ministre n'avait peut-être pas l'intention de créer cette impression et, si tel est le cas, je m'interromprai ici un moment pour lui permettre de le nier.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, dans ma déclaration, j'ai peut-être parlé en termes plus généraux, mais je serais heureux d'être plus précis. J'ai indiqué au chef du NPD, qui parlait alors, que si l'accord auquel le leader du NPD à la Chambre et moi-même en étions venus avaient été plus général à la Chambre, nous aurions peut-être pu nous dispenser d'un débat aujourd'hui. Si vous voulez encore plus de précisions, je veux bien essayer de vous en donner.

J'ai dit qu'au cours de notre discussion avec le leader à la Chambre du parti conservateur-progressiste, on a donné à entendre que la remise à plus tard du débat, sur le bill et sur les questions de légalité aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, dépendrait en partie de la probabilité qu'on accepte des amendements au bill. Pour être juste envers lui, nous avons dit clairement qu'un retard aurait surtout pour but de nous donner le temps de réfléchir à ce que nous répondrions à des instances, et qu'à notre avis, il était fort peu probable que nous acceptions un amendement au bill C-244 à cette étape-ci.

Si j'ai bien compris, le parti progressiste-conservateur, représenté par son leader à la Chambre, ne pouvait plus accepter que le débat sur les deux questions soit retardé. Pour cette raison, j'ai eu l'impression qu'il n'y avait pas chez tous les partis le genre d'entente qui aurait permis d'accepter la demande des ministres de l'Agriculture des Prairies. On est donc revenu à l'ordre initial des travaux de la Chambre et le bill C-244 a été mis en délibération.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le ministre a élucidé un peu la situation, mais je ne crois pas pouvoir faire autrement que de répéter ce que je disais cet après-midi à l'ouverture de la séance. Au cours des discussions de vendredi dernier, j'ai eu l'impression nette que la possibilité d'amendements au bill était l'une des raisons en faveur d'un moratoire d'une semaine sur le débat du bill.

• (5.20 p.m.)

En toute franchise, c'était là notre propos au moment où le débat a été engagé. Nous l'avons clairement dit. On ne pourra pas tenir compte de nos points de vue sans apporter des modifications profondes à la loi. Je n'en avais pas soufflé mot jusqu'au moment où j'ai fait part de mon impression, ce matin, au leader du gouvernement à la Chambre (M. MacEachen). Je présume que, de son côté, il s'est mis en rapport avec le ministre et celui-ci a ensuite fait la déclaration que le leader du gouvernement à la Chambre m'a répétée, disant qu'il était très peu probable qu'un amendement quelconque soit apporté au bill C-244. Tels ont été, je pense, les propos du ministre. De toute façon, c'est ce qu'on m'a rapporté. Dans ces conditions, j'ai dit que l'impression recueillie vendredi dernier était tout à fait différente et que nous ne pouvions, quant à nous, prendre l'engagement qu'on nous demandait, vu que les conditions essentielles qui devaient permettre la négociation, n'existaient plus. Puis on nous a demandé si nous étions disposés ou non à ce que la loi soit discutée. J'ai répondu catégoriquement qu'il appartenait au gouvernement d'en décider. C'est lui qui mène les travaux à la Chambre et qui choisit le moment de débattre une loi. Je crois que le point de vue du ministre se rapproche du mien, mais j'ai cru bon, à la première occasion, de relater la discussion qui a eu lieu.